

## Migrants et réfugiés afghans



Dessin de Hasib Rajo, réfugié afghan en France, symbolisant l'exil

## Édito

**L'**exil des Afghans, vers l'Europe, et la France, ne date pas d'hier. Début 2000 on les retrouvait à Sangatte, Dix ans plus tard aux abords de la gare de l'Est et aujourd'hui à Calais et sur les trottoirs parisiens.

En France et dans l'Union européenne, la demande d'asile afghane a fortement progressé (6000 demandes en France en 2016 contre 800 en 2010 et 183000 en UE en 2016 contre 16000 en 2010), les Afghans devenant la deuxième nationalité de demandeurs d'asile en 2016. De nombreux facteurs expliquent cette augmentation : situation sécuritaire dégradée ; expulsions ou mauvaises conditions de vie pour les déplacés installés en Iran ou au Pakistan, etc.

Alors qu'en France le taux de reconnaissance d'une protection pour les Afghans est stable depuis 2014 (autour de 80%), il a chuté dans les autres principaux pays d'accueil (de 62,5% en 2016 à 57,6% en 2014 en Allemagne, de 94,9% à 57,6% en Autriche, de 60,5% à 36,4% en Suède...) et l'UE a récemment signé un accord

polémique avec l'Afghanistan pour faciliter le renvoi des déboutés. L'Ofpra note que les raisons de fuite invoquées par les Afghans n'ont que peu évolué. Alors pourquoi ce revirement de nos voisins sur la protection des Afghans ? S'agit-il d'une préoccupation de maîtrise des flux migratoires ? Peut-on considérer qu'un membre de la minorité Hazara dont la province d'origine est très instable ou un jeune ayant grandi en Iran pourra s'installer sans difficulté à Kaboul ? Et qu'ils ne reprendront pas le chemin de l'exil ? L'Afghanistan, en proie à de grosses difficultés économiques, a déjà du mal à gérer le retour des expulsés d'Iran ou du Pakistan. Et la montée en puissance de l'État islamique dans la région, alors que les talibans y sont également toujours actifs, ne laisse pas entrevoir d'amélioration rapide de la situation sécuritaire. L'attaque meurtrière dans le quartier des ambassades à Kaboul le 30 mai est venue rappeler une évidence : l'Afghanistan n'est pas un pays en paix.

**Pierre HENRY**

Directeur général de France terre d'asile

## Sommaire

### p2 \_Asile

Qui sont les exilés afghans ?

### p4 \_Intégration

La communauté afghane en Europe : organisée ou fragmentée ?

### p5 \_La parole à...

Yonous Mohammadi,  
Forum Grec des réfugiés

### p6 \_Zoom sur...

La migration afghane en Europe

### p7 \_Réinstallation

La réinstallation, une solution pour les réfugiés afghans d'Iran et du Pakistan ?

### p8 \_Les actualités juridiques et sociales

# Qui sont les exilés afghans ?

Poussés par une situation très difficile dans leur pays d'origine, de nombreux Afghans décident de partir. Mais où vont-ils ? Quelles sont exactement les raisons les poussant au départ ? Qui sont-ils ?

“ J’ai 25 ans. Je viens du nord de l’Afghanistan. Les talibans reviennent. C’est vraiment dangereux. J’étudiais l’agriculture. Mon rêve c’était d’être photographe, mais nous n’avons pas de bonnes écoles pour ça. Maintenant, je veux continuer mes études et aider ma famille. C’est mon grand rêve. ”

Ces propos sont ceux d’Ayat-Allah, un jeune Afghan, alors qu’il venait de débarquer, en octobre 2015, sur les côtes grecques. Comme Ayat-Allah, ce sont souvent des raisons multiples qui poussent les Afghans au départ. L’histoire récente de l’Afghanistan a en effet débouché sur une situation particulière, où se mélangent notamment une forte insécurité, un État faible et une mauvaise économie.

Le pays a vu les talibans arriver au pouvoir en 1994. Si l’intervention de l’Otan et des troupes américaines en 2001 est parvenue à les renverser, la guérilla qui a suivi leur a permis de s’infiltrer à nouveau et de s’implanter dans une large partie du pays. L’arrivée de l’État islamique en 2015 a également contribué à dégrader la situation. Ces années d’interventions étrangères et de guérilla ont fortement affaibli et délégitimé le gouvernement afghan, et on estime aujourd’hui que plus de 40 % du territoire échappe à son contrôle<sup>2</sup>. Selon plusieurs témoignages recueillis, de nombreux Afghans se sentent pris entre deux feux, accusés par les uns de travailler pour les autres, et sont menacés, enlevés, volés, voire tués.

À cause de cette situation sécuritaire catastrophique et de l’instabilité qui lui est inhérente, le pays ne s’est que peu développé durant les dernières décennies. En 2015, l’Indice de développement humain (IDH) afghan était de 0,479, le pays se plaçant à la 169<sup>ème</sup> place sur les 188 pays évalués par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). L’économie afghane a également fortement

<sup>1</sup> Propos recueillis par Anne A.R. dans le cadre du projet [IAM with them](#)

<sup>2</sup> Special inspector general for afghanistan reconstruction (Sigar), « [Quarterly report to the United states congress](#) », janvier 2017, p. 89

pâti de l’état du pays, et environ 36 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>3</sup>.

Les multiples raisons conduisant les Afghans à l’exil ne doivent cependant pas être vues comme une simple liste, mais comme un ensemble complexe créant une situation particulièrement difficile à vivre sur place. Il existe également en Afghanistan un cas plus particulier : celui des ex-collaborateurs des armées occidentales. Généralement d’anciens interprètes, ils sont aujourd’hui menacés par les talibans en raison de leurs activités passées. Il n’existe cependant que peu de statuts ou programmes particuliers leur permettant de bénéficier d’une protection dans le pays pour l’armée duquel ils ont travaillé. Ainsi, sur 300 anciens interprètes ayant demandé l’asile en France en 2015, 200 ont été déboutés<sup>4</sup>.

## Quelle(s) destination(s) pour les migrants afghans ?

Face à la situation globale, voilà des décennies que de nombreux Afghans décident de quitter le pays, notamment pour s’installer dans les pays voisins. Depuis des dizaines d’années, l’Iran et le Pakistan accueillent ainsi deux des plus importantes communautés afghanes à l’étranger. Fin 2016, 1,4 million de réfugiés afghans se trouvaient au Pakistan et au moins 951 100 en Iran<sup>5</sup>.

Depuis quelques années, les ressortissants afghans sont cependant de plus en plus nombreux à quitter ces pays. En Iran, le taux de chômage élevé ne laisse que peu de postes aux Afghans qui sont très souvent discriminés. Au Pakistan, la mauvaise conjoncture économique ne permet pas non plus d’envisager un avenir très prometteur. De plus, le pays renvoie et refoule de plus en plus de migrants afghans, empêchant parfois les membres d’une même famille de se retrouver. Beaucoup de migrants décident alors de rentrer en Afghanistan ou de continuer le voyage vers l’Europe. 365 000 Afghans réfugiés au Pakistan sont ainsi rentrés en Afghanistan en 2016<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Données tirées de la [base de données](#) de la Banque mondiale

<sup>4</sup> Euronews, « [Quand y aura-t-il la paix en Afghanistan ? On ne sait pas](#) », septembre 2016

<sup>5</sup> UNHCR, [Global Trends 2016](#), juin 2017

<sup>6</sup> Human rights watch, « [Pakistan: mass forced returns of Afghans refugees](#) », février 2017

Les migrants afghans arrivant en Europe sont, pour une écrasante majorité, de jeunes hommes : en ce qui concerne les primo-demandeurs d'asile en 2016, 71 % d'entre eux étaient des hommes, 89 % avaient moins de 35 ans, et 42 % avaient moins de 18 ans<sup>7</sup>. Ceci peut s'expliquer par plusieurs phénomènes.

Tout d'abord, la population afghane est une population très jeune. De plus, les jeunes éduqués sont une cible privilégiée des talibans qui souhaitent les recruter. Enfin, si une majorité de jeunes hommes vient en Europe, le reste de la famille a parfois également migré, mais est restée en Iran ou au Pakistan<sup>8</sup>.

## La migration afghane en France

Une part non négligeable des Afghans arrivant en Europe vient en France : si, historiquement, la France n'accueille pas une communauté afghane très importante, elle a été en 2016 le cinquième pays européen accueillant le plus de primo-arrivants afghans (ces derniers ont représenté la deuxième nationalité de demandeurs d'asile la plus importante de l'Hexagone cette année-là). Sur le territoire français aussi, les hommes sont bien plus nombreux que les femmes : sur 5 646 nouvelles demandes enregistrées en 2016 par l'Ofpra, 381 ont été déposées par des femmes - soit 7 %. Les Afghans sont également les deuxièmes plus jeunes demandeurs d'asile, avec un âge moyen de 26,1 ans<sup>9</sup>.

Les raisons du choix de la France comme destination sont là aussi multiples. D'après plusieurs témoignages recueillis, les valeurs liées au nom de la France (liberté, droits de l'homme, etc.) ont joué un rôle dans leur choix, quand d'autres semblent avoir choisi l'Hexagone au gré d'images glanées sur internet. Chez ces derniers cependant, l'arrivée en France semble parfois presque être le fruit du hasard : bon nombre désirent avant tout venir en Europe, le choix du pays définitif se faisant parfois sur un détail. Chez d'autres, le choix est au contraire murement réfléchi : depuis quelques années, la France connaît un taux d'obtention d'une protection internationale (en majorité la protection subsidiaire) par les demandeurs d'asile afghans particulièrement important. Alors qu'en



© Omid Ahmadi

 Omid, un étudiant afghan réfugié et ses compagnons de chambre, Grèce, 2016

## Focus

### Les mineurs isolés étrangers (MIE) Afghans

Les mineurs isolés afghans sont particulièrement nombreux en Europe et en France : en 2016, ils représentaient 37,9 % des mineurs isolés demandant l'asile au sein de l'Union européenne. Les raisons de leur exil sont également parfois distinctes de celles des adultes. Notamment, de nombreux jeunes garçons ont été victimes de la pratique du *bacha bazi*, une « tradition », consistant à acheter des garçons avant leur puberté, pour danser pour de riches hommes, voire devenir leur esclave sexuel. Si cette pratique est interdite par l'État comme par les talibans, les connexions entre certains riches acteurs et le pouvoir en place la font subsister dans plusieurs zones du pays<sup>11</sup>.

D'autres jeunes migrent également pour tenter de gagner de l'argent pour le reste de la famille ou sont envoyés par leurs parents dans l'espoir d'une vie meilleure. De plus en plus de jeunes décident aussi eux-mêmes de migrer, là ou auparavant, la décision venait généralement de la famille.

Pour financer le départ, beaucoup de parents s'endettent auprès des réseaux de passeurs, n'hésitant pas à vendre des terres ou une maison. Parfois, c'est l'enfant qui paye seul le voyage en travaillant sur la route. Dans ces derniers cas, les jeunes sont alors totalement dépendant des passeurs, et donc vulnérables à la traite ou à l'exploitation durant le trajet. Ces réseaux ont également une très forte influence sur l'organisation du parcours et le choix de la destination<sup>12</sup>.

2015, le taux français était déjà largement supérieur à la moyenne européenne, il a encore augmenté en 2016, tandis que les autres baissaient. Ainsi, il était de 81,4 % en 2016, contre 57,6 % en Allemagne et en Autriche et 55 % en moyenne au sein de l'Union européenne.

D'autres encore choisissent la France par défaut : c'est notamment le cas de ceux souhaitant passer au Royaume-Uni mais qui se retrouvent bloqués au nord de la France (le camp de Calais accueillait notamment un grand nombre d'Afghans avant sa fermeture). Nombre d'entre eux finissent par renoncer et viennent notamment demander l'asile à Paris. La capitale accueille d'ailleurs l'écrasante majorité de la communauté afghane française.

De plus en plus d'Afghans viennent également demander l'asile en France après avoir déjà mené une procédure dans un autre pays. Un nombre croissant de primo-arrivants en France ont été déboutés de leur demande en Allemagne, mais aussi en Suède ou en Norvège, malgré le principe du Règlement Dublin qui stipule qu'ils doivent être renvoyés dans ces pays. Ils espèrent généralement que les complications et les lenteurs administratives pourront mener à l'« abandon » de leur transfert vers le pays responsable de leur demande. De cette manière, ils espèrent bénéficier d'une deuxième chance, qui leur permettrait éventuellement d'échapper à l'obligation de rentrer en Afghanistan, solution que beaucoup redoutent<sup>10</sup>. ■

<sup>7</sup> Toutes les données européennes sont tirées de la base de données d'Eurostat

<sup>8</sup> UNHCR, *Trees only move in the wind*, juin 2010, p. 13

<sup>9</sup> Ofpra, *Rapport d'activité 2016*, avril 2017

<sup>10</sup> Voir l'article « La migration afghane en Europe » en p. 6

<sup>11</sup> Najibullah Quraishi, « The dancing boys of Afghanistan », mars 2010

<sup>12</sup> UNHCR, *Why do children undertake the unaccompanied journey ?*, décembre 2014

# La communauté afghane en Europe : organisée ou fragmentée ?

Les communautés des pays d'origine jouent souvent un rôle majeur pour aider les réfugiés dans leur processus d'inclusion dans le pays hôte. La communauté afghane, plus organisée dans certains pays que d'autres reflète pour sa part la diversité ethnique du pays et l'hétérogénéité des Afghans présents en Europe.

Alors que les « réseaux de soutien et la solidarité tendent à s'affaiblir à fur et à mesure que la distance du pays augmente », la présence d'une communauté afghane bien établie constituerait pour les Afghans un critère déterminant dans le choix de l'État d'exil<sup>1</sup>. Pourtant, cette communauté se caractérise par des vagues d'arrivées hétérogènes, des différences ethniques et une visibilité fluctuante d'un État d'accueil à l'autre.

En France, alors que la présence des Afghans n'est pas un phénomène nouveau, les plus visibles restent les primo-arrivants et la communauté est mal connue. Dans d'autres pays, des études ont montré que les premières vagues de migration afghane étaient constituées majoritairement de personnes plutôt éduquées et urbanisées<sup>2</sup>, ayant entretenues des liens avec l'Occident, et qui se sont rapidement intégrées dans leur État d'accueil. Toutefois, malgré un profil plutôt homogène, ces premiers groupes ont parfois été marqués par des phénomènes de division et méfiance intra-communautaires, liées aux oppositions politiques entre ses membres<sup>3</sup>.

Les Afghans arrivant en Europe ces dernières années ont des profils plus variés, notamment du fait de la diversité des raisons les ayant conduit à quitter leur pays. Nombre d'entre eux sont en outre des « exilés secondaires » qui ont d'abord transité vers d'autres États, notamment le Pakistan et l'Iran avant de parvenir en Europe. Ces derniers ont des profils économiques et démographiques distincts des premières générations d'Afghans et des Afghans partis directement d'Afghanistan.

La population afghane se distingue en outre par une diversité ethnique qui se reflète dans l'organisation de la diaspora afghane. Les Hazaras constituent par exemple un groupe particulièrement solidaire, dont les liens sont transnationaux<sup>4</sup>, ce qui la rend bien plus structurée. L'organisation « World Hazara Council », qui vise à représenter la communauté hazâra et la

promotion de ses droits culturels, sociaux et civils au niveau international, en est un exemple. Tous les groupes ne bénéficient toutefois pas de la même représentativité.

La communauté ne s'organise, de plus, pas de la même manière dans les différents États européens. Au Royaume-Uni, elle est particulièrement forte avec environ 25 associations actives, mais se caractérise tout de même par une certaine fragmentation, en raison de divisions et préjugés intra-communautaires<sup>5</sup>. Elle ne serait de ce fait « pas un groupe de minorité ethnique bien établi »<sup>6</sup>, mais reste, selon Yonous Mohammadi (voir interview ci-contre) malgré tout, l'une des mieux organisées en Europe. En France, on dénombre plusieurs associations « afghanes », mais elles œuvrent principalement pour le soutien à la population en Afghanistan ou la promotion de la culture afghane. S'il existe une communauté ou des « réseaux » afghans, ils semblent de nature plutôt informelle ou du moins peu visibles. Selon plusieurs témoignages recueillis auprès de primo-arrivants afghans, alors que certains disent être en contact avec des membres de la communauté et bénéficier de leur aide, d'autres disent ne pas en avoir connaissance.

Moins visible que d'autres communautés, la communauté afghane semble se caractériser aussi par des fragmentations, ethniques, générationnelles, ou géographiques. Toutefois, il existe également la volonté de les dépasser. Le projet RISE-Network, coordonné par le Forum grec pour les réfugiés, vise à créer des liens trans-européens entre les communautés de migrants, au-delà des groupes ethniques ou nationaux, et au-delà du soutien apporté aux nouveaux arrivants au quotidien, pour s'imposer comme acteurs plutôt que bénéficiaires, et contribuer à l'amélioration de leur propre inclusion. ■

<sup>1</sup> DONINI A., MONSUTTI A., SCALETTARIS G., « *Afghans on the Move : seeking protection and refugee in Europe* » Global Migration Research Paper, 2016

<sup>2</sup> Organisation internationale pour les migrations, « *Afghanistan Migration Profile* », 2014

<sup>3</sup> Communities and Local Government, *The Afghan Muslim Community in England*, 2009

<sup>4</sup> France terre d'asile, Emmaüs Solidarité, « *Le Paris des Afghans* », Les cahiers du social n°30, 2011

<sup>5</sup> Communities and Local Government, *The Afghan Muslim Community in England*, 2009

<sup>6</sup> IOM, *Afghanistan Mapping Exercise*, London, 2007

# La parole à... Yonus Mohammadi, Le Forum grec des réfugiés



Yonus Mohammadi a fui l'Afghanistan en 2000 et obtenu l'asile en Grèce. Après avoir présidé la Communauté afghane de Grèce, il a co-fondé le Forum grec des réfugiés, qu'il préside aujourd'hui, dans l'objectif de promouvoir la coopération entre communautés et défendre les droits des réfugiés en Grèce et au-delà.

**Les Afghans sont parfois qualifiés de "réfugiés de seconde classe". Partagez-vous cet avis ?**

Je dirais que les Afghans sont la seconde classe (les Syriens étant la première), mais pas la dernière. La plupart des infrastructures et parfois même les organisations s'occupent d'abord des Syriens, puis des Afghans, puis des Pakistanais, etc... C'est un problème car les Afghans en Grèce sont pour la plupart des femmes, des enfants, et des mineurs isolés étrangers. En outre, ceux qui sont arrivés après la signature de l'accord UE-Turquie doivent rester dans les hotspots, sur les îles, et risquent d'être renvoyés en Turquie. Nous estimons qu'il y a entre 3000 et 4000 Afghans sur ces îles. La Turquie n'est pas sûre pour eux : elle les renverrait certainement en Afghanistan.

Sur le continent, les Syriens ont déjà été enregistrés pour la relocalisation et sont logés dans des appartements. Pendant ce temps-là, les Afghans vivent dans des conditions terribles. Tout y est difficile, de l'accès à l'éducation jusqu'à l'accès à la santé.

**“ Les Afghans vivent dans des conditions terribles en Grèce. Tout y est difficile, de l'accès à l'éducation jusqu'à l'accès à la santé. ”**

**Vous travaillez depuis de nombreuses années en Grèce, voyez-vous une évolution du type d'Afghans qui arrivent ?**

Depuis l'année dernière, et notamment en 2017, un grand nombre d'Afghans viennent directement d'Afghanistan et non du Pakistan et d'Iran. C'est en raison de la situation en Afghanistan : je pense que cette année est la plus sanglante depuis 2000. Mais il y a encore des groupes importants d'Afghans qui viennent d'Iran, parce que l'Iran a une très mauvaise politique à l'encontre des migrants afghans. De plus, les autorités iraniennes font pression sur le gouvernement afghan afin de pouvoir renvoyer les migrants afghans en Afghanistan.

Ce qui change, en outre, est qu'entre 2003 et 2010, si la majorité des nouveaux arrivants quittaient l'Afghanistan car ils ne pouvaient plus y rester, d'autres venaient également en Europe pour y trouver une vie meilleure. Beaucoup de ces groupes sont rentrés en Afghanistan depuis 2010. Les populations qui arrivent actuellement sont différentes, et ne veulent pas rentrer.

**La communauté afghane est-elle organisée en Grèce et en Europe ?**

Nous développons un projet de réseau de communautés en Europe, pour lequel nous avons gagné l'«Idea challenge» d'Advocate Europe (Plaidoyer Europe). À travers celui-ci, nous nous sommes rendus compte que ce sont les Afghans qui ont le plus de liens transnationaux. Au Royaume-Uni, les communautés afghanes sont très fortes, ce qui est également le cas en Grèce. Mais en France, par exemple, les communautés ne sont pas aussi organisées, et par conséquent il y a encore du travail à ce niveau-là.

Pour les Afghans, la tribu est également un élément clé : chaque tribu a ses réseaux. Le «World Hazara Council» est par exemple très actif. Ils essaient de mobiliser et de sensibiliser sur les problèmes afghans dans toute l'Europe.

**Dans la plupart des pays européens le taux de reconnaissance pour les Afghans a chuté. Qu'en pensez-vous ?**

Il y a une politique consistant à maintenir de faibles taux de reconnaissance pour les Afghans. Si le taux de reconnaissance était de 75%, les Afghans bénéficieraient de la relocalisation, mais l'Union européenne ne le veut pas. Elle a aussi signé un accord avec l'Afghanistan, pour montrer que le pays est sûr, après plus de 10 ans d'investissements.

De l'autre côté, le gouvernement afghan n'a pas le choix, parce qu'il a besoin du soutien financier venant de l'Occident. Il y a 200 000 ou 300 000 Afghans en Europe, mais 44 millions en Afghanistan. Le gouvernement était forcé de signer cet accord, pour ne pas risquer de ne plus recevoir d'argent pour ces 44 millions de personnes. ■

# Zoom sur... La migration afghane en Europe

Si d'importantes communautés afghanes vivent en Iran et au Pakistan depuis des décennies, leur taille diminue depuis quelques années, tandis que le nombre d'Afghans se rendant en Europe augmente.

En 2016, les Afghans représentaient 15% des primo demandeurs d'asile en Europe, soit la deuxième nationalité la plus importante sur le territoire. Entre 2011 et 2016, le nombre annuel de primo-demandeurs d'asile afghans au sein de l'Union européenne a été multiplié par 8 pour atteindre 183 000 en 2016<sup>1</sup>. Des Afghans sont toutefois présents en Europe depuis des années, notamment au Royaume-Uni et en Allemagne. La répartition est modifiée par la hausse des arrivées même si l'Allemagne comptait encore en 2016 70% du total des demandes d'asile afghanes. Par ailleurs, les Afghans représentaient la première nationalité de demandeurs d'asile en Autriche, en Hongrie et en Bulgarie, et la deuxième en France. Ces pays ne sont pas historiquement des pays accueillant un nombre important de migrants afghans<sup>2</sup>. La fermeture des frontières est évidemment un facteur clé : l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie se trouvaient sur la « route des Balkans » et on dénombre aussi en France de nombreux Afghans qui souhaiteraient rejoindre le Royaume-Uni.

Les taux d'obtention d'une protection internationale au terme de la demande d'asile sont cependant faibles dans les principaux pays où les Afghans se rendent. En Autriche, le taux de reconnaissance de la protection était de 57,6% en 2016. Ce taux était identique en Allemagne, mais de seulement 5,8% en Hongrie et 4% en Bulgarie.

<sup>1</sup> Données tirées de la [base de données](#) d'Eurostat

<sup>2</sup> OIM, [Afghanistan Migration Profile](#), 2014, p.58-59

Au terme de la procédure d'asile, beaucoup doivent donc rentrer en Afghanistan ou bien y sont renvoyés. La question des retours est devenue une priorité pour de nombreux États membres, priorité qui s'est traduite par l'adoption d'un accord entre l'Union européenne et l'Afghanistan sur ce thème en octobre 2016<sup>3</sup> et par l'augmentation du nombre d'éloignements. Toutefois ces éloignements font débat et suscite l'opposition de nombreux acteurs de la société civile : des manifestations ont même eu lieu dans différents pays d'Europe. De plus, de nombreux déboutés de l'asile redoutent un éventuel renvoi en Afghanistan du fait de la situation sécuritaire instable<sup>4</sup>. Une fois rentrés, beaucoup repartent pour tenter leur chance dans un autre pays. Ceux qui restent sont généralement livrés à eux-mêmes, et ne bénéficient d'aucune aide. Suite à l'attentat survenu le 31 mai à Kaboul, l'Allemagne a décidé de cesser temporairement les éloignements vers l'Afghanistan<sup>5</sup>, mais cette décision n'a pour le moment pas été suivie par les autres États membres.

De nombreux Afghans se retrouvent également bloqués en Grèce, où ils survivent dans de très mauvaises conditions, sur le continent comme dans les *hotspots* des îles de la mer Égée. Le processus de relocalisation permettant à des demandeurs d'asile de s'installer dans un autre pays ne leur est pas ouvert, le critère d'éligibilité étant un taux de reconnaissance moyen de plus de 75% dans toute l'Union européenne. Les 18 000 ressortissants afghans restent donc sur place, certains perdant espoir et survivant comme ils le peuvent. Les autorités grecques sont notamment confrontées à des problèmes grandissants de prostitution infantile et de consommation de drogue<sup>6</sup>.

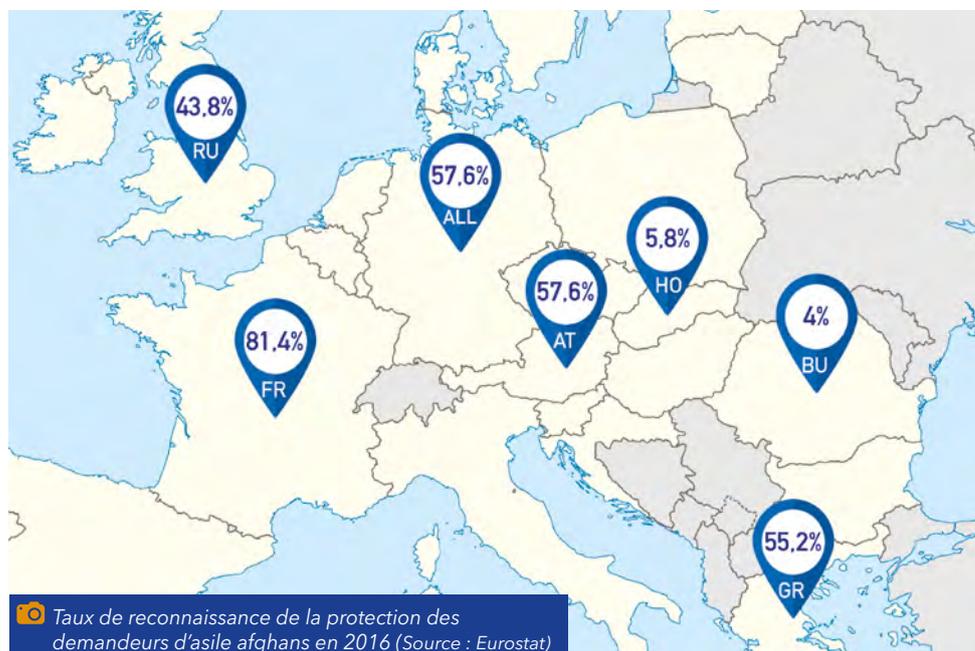
Alors que de plus en plus d'Afghans sont déboutés dans différents pays européens, et que les retours demeurent difficiles malgré les efforts entrepris par l'Union européenne, leur futur en Europe reste incertain. ■

<sup>3</sup> [Joint way forward on migration issues between Afghanistan and the EU](#), octobre 2016

<sup>4</sup> RFI, « [Réfugiés expulsés d'Europe vers l'Afghanistan](#) », *Grand reportage*, mai 2017

<sup>5</sup> France terre d'asile, « [L'Allemagne suspend temporairement les éloignements vers l'Afghanistan](#) », *Veille Europe*, 1<sup>er</sup> au 15 juin 2017

<sup>6</sup> Le Monde, « [Le piège de la prostitution pour les réfugiés afghans bloqués en Grèce](#) », septembre 2016



 Taux de reconnaissance de la protection des demandeurs d'asile afghans en 2016 (Source : Eurostat)

# La réinstallation, une solution pour les réfugiés afghans d'Iran et du Pakistan ?

Les réfugiés afghans, qui représentent aujourd'hui la deuxième population réfugiée au monde, ont pris les chemins de l'exil depuis des dizaines d'années, et se trouvent toujours majoritairement au Pakistan et en Iran. Dans ces pays, où l'intégration n'est pas toujours facile, se pose la question du retour ou de la réinstallation vers d'autres pays.

Pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), il existe trois solutions durables pour les personnes réfugiées, en fonction de leur situation personnelle : l'intégration locale, le retour au pays d'origine ou la réinstallation.

Dans le cas des millions de réfugiés afghans au Pakistan et en Iran (1,4 million et 951 100 respectivement au Pakistan et en Iran fin 2016), il existe de nombreux obstacles à une intégration locale à long terme, notamment l'absence de délivrance de titre de séjour à deux tiers des réfugiés en Iran, empêchant tout accès à l'éducation, le marché du travail ou la santé<sup>1</sup>. Par ailleurs, les renvois sont en augmentation au Pakistan<sup>2</sup>. Le HCR considère la situation dans ces pays de « situation de réfugiés prolongée », cette situation durant depuis plus de 30 ans<sup>3</sup>.

Afin de trouver des solutions, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a notamment lancé en 2011 la *Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans* (SSAR). Il s'agit d'un processus consultatif entre quatre acteurs (les États afghan, pakistanais et iranien, ainsi que le HCR lui-même) permettant une réflexion commune sur le thème de la gestion des communautés afghanes. Pour cela, la SSAR dispose d'un budget conséquent : en 2015, son budget annuel pour son action en Iran était de 166 millions de dollars<sup>4</sup>, et de 328 millions pour son action au Pakistan<sup>5</sup>.

Néanmoins, si les trois solutions durables sont prises en compte, la réinstallation est peu mise en place, notamment à cause d'un véritable « préjugé pro-retour »<sup>6</sup> au sein de la SSAR. Selon Dan Tyler, du Conseil norvégien pour les réfugiés, ce préjugé décredibilise les efforts faits pour mettre en place les autres solutions et nuit fortement aux négociations avec les États, tout en poussant les

migrants à choisir un retour par défaut. Dans les faits, les retours volontaires sont en effet une solution nettement plus commune : en 2016, 2 061 Afghans ont été réinstallés depuis le Pakistan et 788 depuis l'Iran alors qu'ils étaient encore 381 300 à avoir pris le chemin du retour depuis le Pakistan et 2 300 depuis l'Iran, malgré le contexte fragile et complexe en Afghanistan<sup>7</sup>. Cette forte différence se ressent également dans le budget de la SSAR, 12,5 % du budget alloué à l'aide des réfugiés au Pakistan et 5 % de celui alloué à l'action en Iran étant destinés à la réinstallation<sup>8</sup>.

Les réfugiés Afghans sont pourtant l'une des cibles principales du HCR, puisqu'en 2017, ils représentent la troisième nationalité en terme de besoins estimés de réinstallation (environ 120 000 personnes, soit 10 % du total prévu par le HCR<sup>9</sup>).

En effet, les programmes de retours volontaires ne sont pas une solution pour tous et la situation des migrants afghans en Iran et au Pakistan est instable, la politique de ces différents pays les concernant variant parfois au gré des volontés politiques. Certaines organisations internationales semblent d'ailleurs divisées sur la question du futur des Afghans dans ces pays<sup>10</sup>. D'où la nécessité de maintenir et de développer des programmes de réinstallation efficaces. ■

1 Reuters, « [European Union reaches out to Iran over Afghan refugees](#) », 26 octobre 2016

2 Human rights watch, [Pakistan coercion, UN complicity](#), février 2017, p. 15

3 UNHCR, *Global Trends 2016*, juin 2017

4 UNHCR, Solutions strategy for afghan refugees, [Portfolios of projects 2015/2016, Islamic Republic of Iran](#), 2015, p. 2

5 UNHCR, Solutions strategy for afghan refugees, [Portfolios of projects 2015/2016, Islamic Republic of Pakistan](#), 2015, p. 2

6 Dan Tyler, « [Reformuler les solutions pour les réfugiés afghans](#) », Migrations forcées, mai 2014

7 UNHCR, *Global Trends 2016*, juin 2017

8 Voir notes 4 et 5

9 UNHCR, « [Les besoins en réinstallation s'élevèrent à 1,19 million de réfugiés pour 2017](#) », juin 2016

10 Le HCR parle d'une baisse du nombre de retours de réfugiés (AFP, « [Moins de réfugiés afghans rentreront du Pakistan en 2017](#) », juin 2017, paru sur L'Orient le Jour) alors que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) redoute une hausse générale (OIM, [Return of undocumented Afghans, Weekly situation report, 04-10 June 2017](#), juin 2017)

# Les actualités juridiques et sociales

## Le Conseil d'État confirme l'exclusion des déboutés de la « trêve hivernale »

Le Conseil d'État a jugé par deux décisions du 21 avril 2017 (n°405164 et n°405165) que la « trêve hivernale » ne s'applique pas à l'expulsion de déboutés de leur lieu d'hébergement, dès lors qu'il s'agit de deux procédures distinctes, confirmant ainsi la position du ministère de l'Intérieur (Information du 6 mai 2016). L'expulsion de déboutés étant régie par le seul code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), le Conseil d'État estime qu'il n'existe aucune réserve dans la mesure où la demande de libération des lieux présente un « caractère d'urgence et d'utilité ». Il a également affirmé que la présence d'enfants en bas âge n'était pas un facteur d'exclusion du caractère urgent de la procédure d'expulsion, mais la vulnérabilité et les solutions de sorties peuvent être interprétées comme ne satisfaisant pas à la condition d'urgence.

## Mise en place d'un parcours expérimental d'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale

Signé en mai 2017, l'*accord-cadre relatif au parcours expérimental d'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale* vise à favoriser l'inclusion sur le marché du travail de 1000 bénéficiaires en les hébergeant et les aidant à se former professionnellement. Les personnes sélectionnées devront cependant d'abord acquérir les bases de la langue française, avant de bâtir leur projet professionnel en huit mois, période à la suite de laquelle ils pourront bénéficier d'une formation professionnalisante.

## La CNDA précise la définition de « groupe social »

Dans une décision du 30 mars 2017 (n°16015058), la CNDA juge que les femmes nigérianes qui ont été contraintes à des fins d'exploitation sexuelle, par un réseau transnational de traite des êtres humains et qui ont réussi à s'en extraire ou ont entamé des démarches en ce sens constituent un groupe social au sens de l'article 1 de la Convention de Genève. Elle estime à ce titre, que la traite transnationale aux fins de prostitution s'est développée sur l'ensemble du territoire de l'État nigérian, ne permettant dès lors pas de bénéficier d'une protection sur une partie de celui-ci. Par conséquent une protection doit être reconnue aux femmes appartenant à ce groupe social.



## Publications de France terre d'asile dans le cadre du projet d'aide aux victimes de traite dans le département du Pas-de-Calais

France terre d'asile a publié deux études, menées dans le cadre du projet d'aide aux victimes de traite dans le département du Pas-de-Calais. L'enquête de terrain « *En route vers le Royaume-Uni* » faite auprès des migrants vietnamiens en transit dans le Pas-de-Calais analyse leurs parcours migratoire, les raisons de leur départ, leurs profils, leurs relations avec les réseaux de passeurs et leurs besoins afin d'améliorer leur accompagnement en France et en Europe.

En outre, France terre d'asile a élaboré une méthodologie permettant l'identification et la protection des victimes de traité à Calais : « *Identification et protection des victimes de la traite dans un contexte de migration en transit* ». Le but est de renforcer les capacités d'identification de la société civile et dès lors de pouvoir répondre aux besoins identifiés.

## Publication du rapport d'activité de l'Ofpra

L'Ofpra a publié son *rapport d'activité* pour l'année 2016, qui présente les chiffres relatifs aux demandes d'asile et de protection en France et les principales caractéristiques de celles-ci quant aux données démographiques et à la nationalité des demandeurs de protection. 85 440 demandes ont été introduites au total au cours de l'année, soit une hausse de 7,1 % par rapport à 2015. 36 553 personnes ont par ailleurs obtenu une protection, ce qui élève le taux de protection de l'Office à 28,8%. Les principales nationalités (hors mineurs accompagnants) de demandeurs d'asile sont les Albanais, les Soudanais et les Afghans.

Le rapport met également en lumière les temps forts qui ont marqué la vie de l'Ofpra au cours de l'année, comme sa participation à des missions de relocalisation et de réinstallation, et des missions de recueil d'information au Nigéria et en Ukraine.

## LA LETTRE DE L'ASILE ET DE L'INTÉGRATION

Une publication de **France terre d'asile**

**Directeur général** : Pierre Henry

**Comité de rédaction** :

Bianca Bobsien, Jean-René Galaverna, Chloé Ledoux, Léo Lefeuvre, Fatiha Mlati, Leslie Morice, Hélène Soupios-David.

Cette lettre est réalisée dans le cadre des projets européens soutenus par le fonds asile, migration, intégration.

ISSN : 1769-521-X

